
Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous !

À l'heure où « la relance de l'économie » est prétexte pour demander toujours plus de sacrifices aux salariés, la CGT propose de sortir de cette crise en transformant profondément notre modèle de société.

Dans un document intitulé « *Le progrès social et environnemental, c'est possible et urgent* », la CGT verse au débat une série de propositions de nature à engager ces transformations. Il en est une qu'elle revendique depuis de nombreuses années : **la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire**, une proposition qui prend une nouvelle résonance à la sortie du confinement qui se dessine...

Le président Macron affirme à chacune de ses interventions qu'il a pris la mesure des transformations qu'il nous faut opérer. Son gouvernement annonce, le cœur sur la main, vouloir tout faire pour sauver l'emploi et empêcher que la crise économique frappe les salariés – particulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Dans les faits, il distribue des milliards aux grands groupes sans exiger de réelles contreparties, sans garantie sur le maintien de l'emploi – si ce n'est quelques vagues promesses médiatiques dont nous savons ce qu'elles deviennent... Ce même gouvernement **appelle les salariés à sacrifier leurs congés, leur treizième mois, à accepter des baisses de salaire et de travailler plus...** pour relancer l'économie.

À l'inverse de cette logique, la réduction du temps de travail est l'un des moyens efficaces de relancer l'économie de notre pays et de résorber les inégalités.

Mettre en place les 32 heures sans perte de salaire permettrait de sauvegarder et créer de l'emploi rapidement, massivement. La CGT évalue le nombre d'emplois concernés à 4 millions...

En redistribuant une partie des gains de productivité réalisés (des richesses créées) jusqu'ici sur l'ensemble des salariés, en maintenant ou en donnant accès à l'emploi stable à des millions de chômeurs, précaires... Cette mesure permettrait qu'ils disposent enfin d'un revenu leur permettant de vivre dignement. Un pouvoir d'achat tout neuf qui les conduirait à, tout simplement, consommer... Peu de chance qu'ils aillent planquer leur butin dans l'un des paradis fiscaux. Il y a fort à parier que l'économie de la France s'en porterait mieux.

Changer de modèle économique nécessite d'aller plus loin que ce juste constat. Pour cela la CGT fait des propositions et ouvre des pistes de débat dans l'objectif de gagner une réduction du temps de travail qui pose les bases d'une transformation plus profonde de notre société.

Travailler toutes et tous, c'est...

1. **lutter contre la précarisation du travail :**

- évaluer puis supprimer les exonérations de cotisations sociales sur les emplois en CDD, intérim ou à temps partiel ;
- rendre obligatoire le paiement de cotisations patronales sur la base d'un temps complet et garantir les droits correspondants aux salariés ;
- ouvrir la prime de précarité aux salariés à temps partiel ;
- appliquer les mêmes règles de majoration des heures supplémentaires pour les salariés à temps partiel que pour ceux à temps plein (de 25 % sur la première tranche d'heures complémentaires puis de 50 %) ;
- le temps de trajet entre deux emplois doit être considéré comme du temps de travail ;
- toute coupure de plus de deux heures dans la journée doit déclencher une compensation salariale et/ou horaire ;
- instaurer pour les salariés un droit opposable au passage à 24 heures par semaine et 7 heures par jour ;
- augmentation du temps de repos quotidien à 12 heures par jour.

2. Travailler mieux, lutter contre la pénibilité et le travail du dimanche :

- ouvrir la possibilité à partir de 50 ans ou pouvoir bénéficier d'un départ anticipé dès 57 ans pour les emplois les plus pénible ;
- passage automatique et immédiat au 32 heures pour les postés, nuit et les salariés cumulant au moins trois critères de pénibilité ; seniors : à partir de 50 ans et d'un nombre d'années d'exposition à la pénibilité, mise en place de temps partiels seniors (accords temps partiel bonifié) ;
- conformément à la législation européenne, le temps d'astreinte doit être distinct du temps encadré de repos.

3. Travailler moins quel que soit le niveau d'autonomie et de responsabilité

- mettre en place un droit à la déconnexion avec des trêves de mails durant les temps de repos. Ces plages de trêves de mails devront être supérieures au temps de repos des salariés et être fixées par accord de branche ou d'entreprise ;
- encadrer strictement les forfaits jours pour garantir le droit à la santé et à la sécurité et des durées maximales de travail ; instituer une négociation obligatoire sur l'usage des outils numériques. Il est nécessaire de mettre en place des moyens collectifs d'évaluation du temps et de la charge des salariés ;
- présentation au comité social et économique d'une évaluation du temps de travail des salariés par CSP et par secteur, et des synthèses des données issues des entretiens individuels sur la charge de travail ;
- renforcer la réglementation du télétravail et du nomadisme (présomption d'accident du travail, système d'évaluation du temps et de la charge de travail, limitation des plages horaires durant lesquels le salarié peut être joint...);
- renforcer la réglementation sur les déplacements professionnels (présomption d'accident du travail, temps de transport considéré comme du temps de travail, compensation obligatoire) ;
- validation des années d'études pour le calcul des droits à la retraite ; augmenter les jours de réduction du temps de travail, pour les salariés au forfait jours, passer le nombre de jours de référence à 200.

Travailler moins : un enjeu social et citoyen

Le bilan de la réduction du temps de travail à 35 heures a révélé de grandes inégalités quant à l'utilisation de cette réduction du temps de travail.

À l'évidence, celle-ci a été différente selon le niveau de salaire, la catégorie sociale professionnelle, ou le sexe du ou de la salarié·e. La réduction du temps de travail doit être facteur de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et permettre une meilleur articulation vie professionnelle et vie privée.

La réduction du temps de travail doit bénéficier à toutes et tous, être facteur d'émancipation, d'accès réel aux loisirs et à la culture, de possibilité d'être acteur ou actrice de la cité, et ce quel que soit le salaire ou la situation de famille.

La réduction du temps de travail ne doit pas être dévoyée, ce qui nécessite de discuter de :

- consacrer du temps à la formation professionnelle : pour la CGT, cela doit représenter 10 % du temps de travail ;
- attribuer des jours pour des missions de coopération à l'international ;
- attribuer du temps pour les activités d'intérêt général (environnemental, enseignement...);
- allonger les congés de paternité et de maternité ;
- attribuer du temps pour activité parentale ; attribuer du temps pour les aidants familiaux.

Il va de soi que le dimanche doit être le jour de repos commun à la majorité des salariés.

Ce n'est qu'en permettant aux travailleurs, à ceux qui produisent la richesse, de vivre – et travailler – mieux que l'on pourra relancer l'économie en cette période de crise, pas en les exploitant jusqu'à mettre en péril leur pouvoir d'achat... et surtout leur santé.